

ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN ENJEU ÉCONOMIQUE, TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Qu'est-ce que le Marché Global de Performance Énergétique

« En décembre 2021, la ville a passé, pour 8 ans, un marché global de performance énergétique pour l'éclairage public – ce contrat prévoit 5 millions d'euros pour d'importants travaux de rénovation et de sécurisation des matériels d'éclairage public avec un engagement de l'entreprise à abaisser la consommation énergétique de l'éclairage. »

Michel Carel, 1^{er} adjoint au maire en charge des travaux.

André Bedos, adjoint au maire en charge de l'aménagement durable du territoire : « **Un autre objectif est la réduction importante des pollutions lumineuses pour atteindre moins de 1% du flux lumineux vers le ciel et une température de couleur limitant la perturbation de la faune** ». C'est une des valeurs défendues par l'équipe municipale.

Donc, au-delà de la réduction de la facture énergétique annuelle dédiée à l'éclairage, il est question d'enjeux environnementaux importants, respectant les obligations d'éclairage public, garantissant la sécurité routière, et confortant le sentiment de sécurité sur la commune.



UN IMPACT POSITIF POUR LA CONSOMMATION

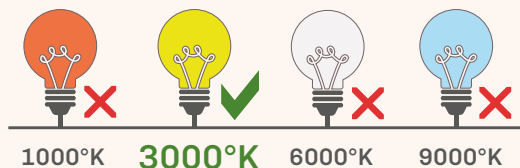
Dès 2022, les travaux ont permis de contenir l'augmentation du coût de l'énergie (+100% dès 2023) et même réduire la facture énergétique annuelle dédiée à l'éclairage public.



UNE ACTION FAVORABLE POUR L'ENVIRONNEMENT

CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE & EN FAVEUR DE LA FAUNE

< 1% DU FLUX LUMINEUX VERS LE CIEL
Réduction importante des pollutions lumineuses



TEMPÉRATURE DE COULEUR 3000°K
limite la perturbation du cycle circadien de la faune

UNIFORMITÉ
amélioration de la qualité de l'éclairage



ADAPTATION
l'éclairage à la saisonnalité



LES ACTIONS MENÉES POUR MAÎTRISER LE COÛT DE L'ÉNERGIE SUR LE BUDGET COMMUNAL



LA TOTALITÉ DES LUMINAIRES PASSERONT EN LED



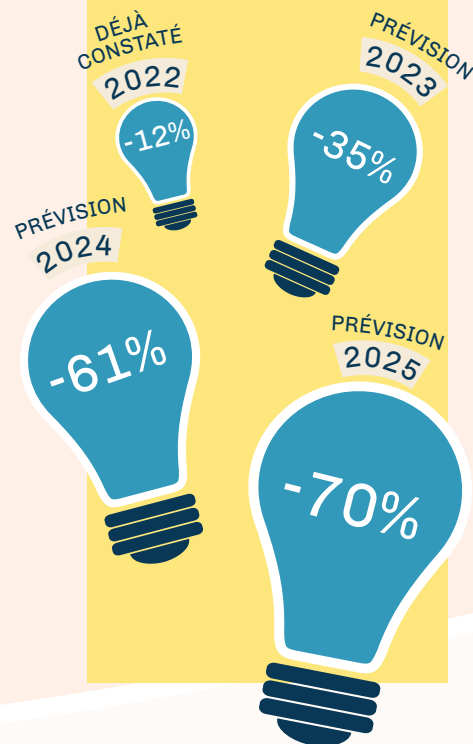
BAISSE DE LA PUISSANCE DE 50% DE 23H/5H



400 POINTS LUMINEUX EN TÉLÉGESTION

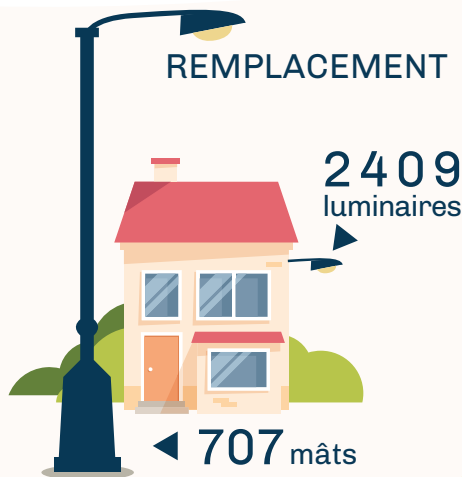
- Adapter le niveau d'éclairage à la saisonnalité
- Maîtriser dans le temps le niveau d'éclairage selon les heures de la nuit
- Réduire la consommation d'énergie sans impacter le service aux habitants
- Remontée automatique d'information des luminaires en panne

LES ENGAGEMENTS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION



SÉCURISATION DES MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

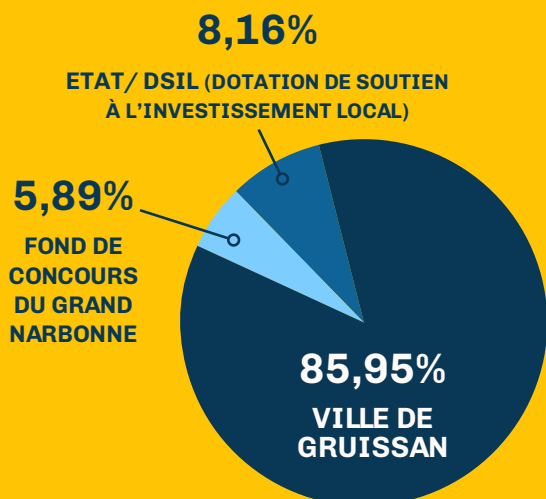
REPLACEMENT & RÉFECTION



RÉFECTION DU RÉSEAU

12 500 ml de réseau enterré
8000 ml de réseau aérien
en 2 ans
soit 30% du réseau

FINANCEMENTS AU 01/03/2023



LES OBLIGATIONS POUR LES COPROPRIÉTÉS ET LES COMMERCES

PLAGES HORAIRES D'EXTINCTION POUR LES COMMERÇANTS :

- Éclairage de vitrines : Extinction au plus tard à 1h du matin ou 1h après la fin d'activité et allumage au plus tôt à 7h du matin ou 1h avant le début d'activité.
- Pré-enseignes et enseignes lumineuses : Extinction entre 1h et 6h du matin.

► Éclairage intérieur des locaux professionnels : Extinction au plus tard à 1h du matin.

POUR LES COPROPRIÉTÉS :

Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, l'éclairage extérieur des copropriétés doit être conforme aux prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 - relatif aux nuisances lumineuses.